DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

ELABORATION DU PLAN LOCAL DURBANISME

4.2.3 Plan Est
et loupe hameau des Cheyres, les Rouvières, Jas des Hugous, des Pontiers et des Bernes.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2014
Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal du.....3 février 2022
Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du.....13 décembre 2022

begeat

- Zone et secteur
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Espace boisé classé
- Patrimoine bâti à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger
- Pelouses et garrigues
- Arbres isolés
- Haies
- Zones Humides

Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique,notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques.

N
Nco
A
Nh
Uaa
1AUb
16
20
Uba
Uc
Ue1
Ubb
Ua
Ap
1AUa
Ue2
Uab
Ud
14
15
18
19

0 100 200 METRES
Echelle : 1/5000

Hameau des Cheyres
Echelle : 1/2500

N
Nh
Ud
A
LES CHEYRES
LE DELA COLLET
SOUS AUTAVES
LES GILLETS
REGAGNOULE
PATRONNE

Les Rouvières
Echelle : 1/2000

Uaa
LES PEYRES
1AUb
16
20
N
A
LES ROUVIERES
LES GILLETS
Nh

Hameaux Jas des Hugous et des Pontiers
Echelle : 1/2500

N
Ud
Nh
Uaa
A
LE JAS DES HUGOUS
LES PONTIERS

Hameau des Bernes
Echelle : 1/2000

A
Uaa
LES BERNES